Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

Copie de résolution

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de St-Mathieu-D'Harricana tenue à la salle communautaire, le mercredi 6 mai 2026, sous la présidence de M. le Maire, Sébastien Morand et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

SONT PRÉSENTS :
M. le conseiller Éric Arseneault, siège #3
M le conseiller Félix Offroy, siège # 4
M. le conseiller Guillaume Bergeron, siège #5

SONT ABSENTS :
M. le conseiller Patrice Beaulieu, siège #1
M. le conseiller Billy Lemay, siège #2
Mme la conseillère Eve Gagné, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, M. Sébastien Morand.

Est également présente, Mme Lydia Bédard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

2026-05-103

1.12 Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Félix Offroy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

-D'informer le ministère de la Langue française que la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana utilise exclusivement le français dans toute ses communications;

-Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française;*

-Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

Adoptée

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, St-Mathieu-d'Harricana, ce 7 mai 2026

Lydia Bédard
Lydia Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

N.B. Le procès-verbal incluant la présente résolution sera adopté à une séance ultérieure